

DIAGNOSTIC IMMOBILIER - PLOMB AVEC MENTION - FORMATION INITIALE

Suivre cette formation théorique et pratique en présentiel, permet de se présenter à l'examen de Certification de Diagnostiqueur technique immobilier (Arrêté du 24/12/2021) pour la réalisation des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures' et des 'contrôles après travaux en présence de plomb' (avec mention / DRIPP)

Objectifs opérationnels

- Appliquer le protocole DRIPP décrit par l'arrêté du 12 mai 2009
- Rédiger les rapports appuyés par des croquis constituant la matérialisation des contrôles effectués ainsi que par des conclusions

Public Concerné

Candidats/Candidates à la certification de Diagnostiqueur technique immobilier "Domaine plomb avec mention - DRIPP"

Durée

28.00 Heures **4** Jours

Prérequis

Pour suivre la formation et se présenter à l'examen de certification de Diagnostiqueur dans le domaine Plomb "avec mention - DRIPP", le candidat doit :

- > Etre titulaire d'une certification de diagnostiqueur dans le domaine Plomb "sans mention - CREP"
- > Apporter la preuve :
 - Soit, d'une expérience professionnelle de trois ans minimum en tant que technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou équivalence, dans les domaines des techniques du bâtiment
 - Soit, d'un niveau d'étude Bac +2 (à minima) dans le domaine des techniques du bâti ou d'un titre professionnel équivalent
 - Soit, d'une expérience exigée par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable
 - Soit, de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment

Parcours pédagogique

DOMAINE PLOMB AVEC MENTION

Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures & contrôle après travaux en présence de plomb / DRIPP

FORMATION THEORIQUE

Les intervenants du saturnisme infantile

- Les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans le cadre des mesures d'urgence contre le saturnisme infantile
- La procédure d'urgence en cas de saturnisme infantile

Le prélèvement d'écailles

- Les prélèvements d'écailles de revêtements susceptibles de contenir du plomb
- Les prélèvements d'écailles

Les dégradations possibles

- Le repérage et la qualification des différentes dégradations possibles
- La terminologie du repérage
- L'état de conservation

Les préconisations de travaux

- Les préconisations de travaux adaptés aux types de dégradations observées

Les prélèvements de poussières au sol

- Le prélèvement de poussière au sol

Le diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures

- Le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2021 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures
- Le rapport suite au diagnostic

FORMATION PRATIQUE

Préparation de la mission DRIPP

- Identification des zones concernées par les travaux
- Inspection des locaux dans lesquels les travaux ont été prescrits

Réalisation d'un prélèvement de poussière au sol

- Identification des surfaces à prélever
- Application du protocole pour le prélèvement des poussières au sol par essuyage

Application du protocole DRIPP

- Observation de l'état de tous les revêtements des locaux objets du diagnostic
- Réalisation de mesures de la concentration en plomb de tous les revêtements présentant des dégradations
- Etablissement d'un rapport à l'issue du diagnostic

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

- Le parcours d'apprentissage prévoit des exposés théoriques et des exercices pratiques d'entraînement aux méthodes, principes et protocoles d'intervention d'un diagnostic / repérage / mesurage tenant compte d'une analyse de risque lié à l'exercice de l'activité ainsi que l'élaboration de rapports matérialisant les contrôles effectués et les conclusions apportées.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

- La conception pédagogique prévoit la présentation, la démonstration et/ou l'utilisation de matériels et d'outils professionnels.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

- Le Formateur qualifié est un professionnel expérimenté dans les domaines techniques du bâtiment.
- Le Référent technique pour la partie de la formation en E-Learning est l'administrateur du LMS de la plateforme.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET PRATIQUES

- Les évaluations théoriques et pratiques réalisées en fin de chaque partie, mesurent le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant selon les compétences exigées mentionnées à l'annexe III de l'arrêté du 24 décembre 2021.
- L'évaluation des acquis théoriques est réalisée en ligne sur la base d'un questionnaire individuel.
- L'évaluation des acquis pratiques est réalisée par des exercices individuels.
- La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

- Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.
- Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com